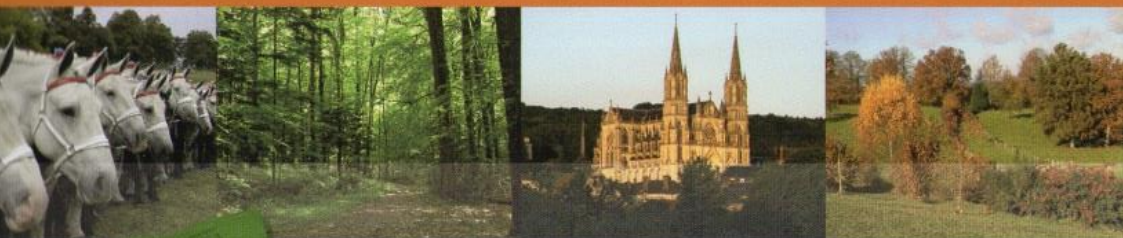


## Le Perche à cheval

9 circuits de randonnée  
équestre montée

À voir en chemin



## Pays du Perche et son Parc naturel régional

Bienvenue dans le Pays du Perche, ancienne province historique. D'emblée, la douceur du paysage frappe l'œil : succession de douces collines verdoyantes et de prairies grasses, remarquables forêts de hêtres et de chênes séculaires autour de Bellême et dans le massif de Réno Valdieu. Les manoirs et bâtisses de caractère, au crépi ocre, donnent une couleur chatoyante à un pays placé sous le patronage du percheron, noble cheval de trait. L'harmonie des proportions architecturales s'invite jusqu'au cœur des cités anciennes de Bellême, de Mortagne et de Nogent le Rotrou. Terre d'émigration au XVII<sup>e</sup> S., le Perche a conservé des liens forts avec le Canada. Ils sont nombreux aujourd'hui à revenir dans le Perche pour retrouver leurs origines et explorer ce pays comme une toile de maître.

**Le manoir de Courboyer** et son domaine symbolisent parfaitement l'identité du perche. Les anciennes dépendances agricoles accueillent la Maison du Parc.

Vous y trouverez un centre d'accueil et d'information touristique ouvert toute l'année (tél. 02 33 25 70 10), un espace gourmand, pour goûter les produits fermiers du Perche, qui sont en vente à la boutique aux côtés des objets de l'artisanat local.

## Le cheval percheron

A l'image des collines du Perche, les formes du cheval percheron sont rondes et généreuses. Son regard est franc, sa puissance est tranquille. Il est chaleureux et généreux, c'est l'enfant du pays.

Trait d'union entre modernité et tradition, il est le cheval que l'on admire lors d'un concours, ou sur les chemins pour de belles balades.

Une renommée mondiale : au milieu du XIX<sup>e</sup> S., le percheron est le cheval de poste le plus populaire. On le voit sillonner les rues de la capitale sous les couleurs du Bon Marché ou de Félix Potin. Introduit au nouveau Monde sous la Restauration, le percheron devient la première race de trait américaine. Afin de parfaire sa renommée, les éleveurs du Perche fondent en 1883 la Société hippique percheronne de France et ouvrent un livre généalogique (stud book) du percheron français.



# Carte générale des itinéraires

## Informations mode d'emploi

Chaque itinéraire comporte un numéro, une dénomination et un kilométrage. Leur description est présentée avec la reproduction d'un fond IGN au 1/25.000 (1 cm = 250 m) émanant des cartes : 1915 O ; 1916 O ; 1916 E ; 1917 O et des TOP 25 : 1816 ET et 1817 OT. © IGN - 2012 • Autorisation n° 43-12019 - Reproduction interdite

Les cartes des circuits n°5 et 9 ont été respectivement réduites à 80 et 90%. La carte de la variante E+F a été réduite à 75%.

**Les itinéraires ne sont pas balisés mais se greffent sur d'autres circuits. Un balisage pourra alors être rencontré notamment celui du GR 22 matérialisé en blanc et rouge que nous vous recommandons vivement de suivre quand il fait partie d'un tronçon commun avec l'itinéraire.**

## Recommandations

### Il est recommandé aux randonneurs :

- Être l'invité discret et attentif de la nature en restant sur les circuits cavaliers.
- Sur les voies publiques, les cavaliers doivent se conformer au code de la route.
- Être prudent et prendre garde de ne pas effrayer les animaux et ne pas oublier de refermer les barrières.
- Attacher sa monture sur une corde tenue entre deux arbres ou aux équipements prévus à cet effet.
- Respecter les autres usagers et si besoin s'arrêter ou ralentir son allure.
- En règle générale, le patrimoine bâti (maisons de maître, manoirs...) sont des propriétés privées et ne sont pas visitables sauf cas particulier (se renseigner).
- **Les passages à gué devront être impérativement franchis dans l'eau et non sur les passerelles non adaptées.**

### En forêt domaniale, forêt, bois... :

- Ne pas galoper sur les voies empierrées.
- Ne pas attacher les chevaux sur les arbres.
- **Les massifs domaniaux sont chassés de septembre à mars (calendrier disponible sur [www.onf.fr](http://www.onf.fr))**

### Sur la voie verte :

- Cheminer strictement au pas et sur les côtés.



En période de chasse (de septembre à Mars), promeneurs et randonneurs devront être particulièrement vigilants et respecter les panneaux d'avertissement mis en place.

Toute difficulté rencontrée sur les parcours est à signaler par courriel : [info@ornetourisme.com](mailto:info@ornetourisme.com)



## Informations complémentaires :

### Informations touristiques et OTSI :



[www.ornetourisme.mobi](http://www.ornetourisme.mobi)  
[www.ornetourisme.com](http://www.ornetourisme.com)  
[www.randonnee-normandie.com](http://www.randonnee-normandie.com)

### Hébergements, week-ends et courts séjours :



02 33 28 07 00 et [www.normandie-week-end.com](http://www.normandie-week-end.com)

### Services autour du cheval :

Maréchaux-ferrants et vétérinaires :  
[www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr)  
Établissements équestres :  
[www.equitorne.org](http://www.equitorne.org)

## Nos partenaires



[www.le-perche.org](http://www.le-perche.org)



[www.parc-naturel-perche.fr](http://www.parc-naturel-perche.fr)



<http://voievertealencon-conde.over-blog.com/>



[www.acor-orne.fr](http://www.acor-orne.fr)



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)